

**Mairie d'Erquy**

11 square Hôtel de Ville  
BP 09  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
Fax : 02 96 63 64 70  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com



# RESUME DES DELIBERATIONS

## Conseil municipal

Jeudi 12 janvier 2017

**RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2017**

	<b>Noms et prénoms</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Mandatés</b>	<b>Procuration / Mandataire</b>
<b>Majorité municipale</b>	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	NICOL Laurence	1	0	0	
	MANIS Jean-Paul	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	1	0	0	
	MORGAND Michel	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	DENIS Paul	0	0	1	RENAUT Sylvain
	BLANCHET Typhaine	1	0	0	
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	DUVERGER Béatrice	1	0	0	
	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
	LEPRETRE Mickaël	0	1	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	TALBOURDET Nicole	1	0	0	
VERNAY Christophe	0	0	1	BLANCHET Typhaine	
<b>Minorité municipale</b>	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
	JOULAUD Pascale	0	1	0	
	MALLEGOL M-Dominique	0	1	0	
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	0	1	0	
	<b>DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS</b>	21	4	2	

**PLAN LOCAL D'URBANISME. MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4. MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU conformément aux dispositions des articles L.153-45 à L.153-48 du Code de l'Urbanisme.

**PROJET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES CAMPINGS MUNICIPAUX. RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE ET DES ENJEUX DE LA COLLECTIVITÉ. CONCLUSION DE LA PREMIERE PROCÉDURE DE CONSULTATION : DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ SUR AVIS DE LA CDSP.**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la proposition de Madame le Maire de confirmer l'avis de la CDSP exprimé le 15 décembre 2016 et déclare infructueuse la première procédure de consultation initiée en application de la délibération du 5 juillet 2016.

**ADMINISTRATION ET GESTION DES CAMPINGS MUNICIPAUX. RELANCE DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC A L'ISSUE DE LA DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ DE LA PREMIERE PROCÉDURE**

---

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions, 1 contre), autorise Madame le Maire à relancer la procédure de la Délégation de Service Public des deux campings municipaux Saint-Michel et Le Guen.

**CAMPINGS MUNICIPAUX-DATE D'OUVERTURE DE LA SAISON 2017**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les dates suivantes :

Les dates d'ouverture	Camping St-Michel		Camping du Guen	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
A) Emplacements au Sol	Vendredi 31-03-2017	Dimanche 01-10-2017	Vendredi 14-04-2017 (Fête de la CSJ)	Dimanche 17-09-2017 (fin de la Saison)
B) Résidences Bungalows	Vendredi 31-03-2017	Dimanche 12-11-2017	Sans Objet	

**CAMPINGS MUNICIPAUX 2017. TARIFICATION DES EMPLACEMENTS NUS. TARIFICATION DES DROITS DE SÉJOUR : +2%**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2017 comme suit :

Emplacements Nus Tarifs 2017		Tarif Plein de Haute Saison		Basse Saison : -25% / Été		Tarif Spécifique pour Évènementiel	
		M07 et M08		M04 - M05 M06 - M09		Indexation sur Tarifs de la Basse Saison	
		LE GUEN	ST- MICHEL	LE GUEN	ST- MICHEL	LE GUEN	ST- MICHEL
<b>A0</b>	FJ Rando = 1PL+ 1A	6,30	6,30	4,75	4,75	5,00	5,00
<b>B1</b>	FJ Nature = 1PL+ 1VL+ 1A	8,80	8,80	6,65	6,65	7,00	7,00
<b>B2</b>	FJ Nature = 1PL+ 1VL+ 2A	12,00	12,00	9,05	9,05	9,50	9,50
<b>C1</b>	FJ Confort = 1PL+ 1VL+ 1A+ Elec	11,75	11,75	9,60	9,60	10,10	10,10
<b>C2</b>	FJ Confort = 1PL+ 1VL+ 2A+ Elec	14,95	14,95	12,00	12,00	12,60	12,60
<b>C2</b>	FJ Camping-Cars = 1PL+ 1VL+ 2A+ Elec	12,35	12,35	9,90	9,90	10,40	10,40
<b>D0</b>	FJ Loisirs > 2M/HS : 1P/1V/2A/ Elec/ Bat	17,20	17,20	8,60	8,60	9,05	9,05
<b>01</b>	Place = Tente/ Caravane/ VL Aménagé	3,10	3,10	2,35	2,35	2,35	2,35
<b>02</b>	Véhicule Ordinaire deux essieux	2,50	2,50	1,90	1,90	1,90	1,90
<b>03</b>	Deux Roues Immatriculées	1,85	1,85	1,40	1,40	1,40	1,40
<b>04</b>	Bateau Remorque	2,25	2,25	1,70	1,70	1,70	1,70
<b>05</b>	Adultes et Adolescents (Hors TS)	3,20	3,20	2,40	2,40	2,40	2,40
<b>06</b>	Enfants de - 13 ans (Exo TS)	2,30	2,30	1,75	1,75	1,75	1,75
<b>07</b>	Douches Visiteurs	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
<b>08</b>	Élec 10 A	2,95	2,95	2,95	2,95	2,20	2,20
<b>09</b>	Chèque caution Prises d'Électricité	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
<b>10</b>	Animaux personnels [ quadrupèdes ]	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85
<b>11</b>	Utilisation du Lave-Linge : le jeton	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
<b>12</b>	Utilisation du Sèche-Linge : le jeton	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
<b>13</b>	GM : Garage mort n°1 [ M4, M5, M9 ]			9,05	9,05	9,05	9,05
<b>14</b>	GM : Garage mort n°2 [ M6 ]			9,05	9,05	9,05	9,05
<b>15</b>	GM : Garage mort n°3 [ M7, M8 ]	12,00	12,00				
<b>16</b>	Stationnement Commerce par Journée	13,25	13,25	13,25	13,25	13,25	13,25
<b>17</b>	AOT Commerce Sédentaire au m² Mois	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30
<b>18</b>	Eau et Vidange Cpg-Cars Visiteurs	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
<b>19</b>	Défaut de Restitution Carte d'Accès	1,00	1,00	1,00	1,00	5,00	5,00

**CAMPINGS MUNICIPAUX 2017. TARIFICATION DES MOBIL-HOMES. TARIFICATION DES DROITS DE SÉJOUR : +2%. AJUSTEMENT MULTI-PÉRIODES A COMPTER DE LA QUINZAINE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2017 comme suit :

Mobil-Home Municipaux 2 et 3 Chambres Tarifs 2017			Basse Saison P1 - Tarif Réduit		Moyenne Saison P2 - Tarif Réduit		Haute Saison P3 - Plein Tarif	
			M4, [1-15] M5, M9, M10, M11		du 15 Mai au 30 Juin		Juillet et Août	
			2 Ch	3 Ch	2 Ch	3 Ch	2 Ch	3 Ch
<b>01</b>	La nuitée en Bungalow							
<b>02</b>	Le Week-End	44,30	50,90	59,05	67,85	71,40	82,15	
<b>03</b>	La Semaine à 7 jours	88,60	101,80	118,10	135,70	142,80	164,30	
		295,00	338,00	393,00	450,00	475,00	545,00	
<b>04</b>	La Quinzaine à 14 jours	100%	590,00	676,00	786,00	900,00	950,00	1 090,00
<b>05</b>	Les Trois semaines à 21 jours	95%	841,00	963,00	1	1	1	1
<b>06</b>	Les Quatre semaines, soit 28 jours	95%	1	1	1	1	1	2
			121,00	284,00	493,00	710,00	805,00	071,00
<b>07</b>	Les Cinq semaines, soit 35 jours	95%	1	1	1	2	2	2
			401,00	606,00	867,00	138,00	256,00	589,00
<b>08</b>	Les Six semaines, soit 42 jours	95%	1	1	2	2	2	3
			682,00	927,00	240,00	565,00	708,00	107,00

Mini Mobil-Home Municip. 1 Chambre (= 80% 2 Ch.) Tarifs 2017			Basse Saison P1 - Tarif Réduit		Moyenne Saison P2 - Tarif Réduit		Haute Saison P3 - Plein Tarif	
			M4, [1-15] M5, M9, M10, M11		du 15 Mai au 30 Juin		Juillet et Août	
			1 Ch	2 Ch	1 Ch	2 Ch	1 Ch	2 Ch
01	La nuitée en Bungalow		35,45	44,30	47,25	59,05	57,10	71,40
02	Le Week-End		70,90	88,60	94,50	118,10	114,20	142,80
03	La Semaine à 7 jours		236,00	295,00	314,00	393,00	380,00	475,00
04	La Quinzaine à 14 jours (95)	100%	472,00	<u>590,00</u>	629,00	786,00	760,00	950,00
05	Les Trois semaines à 21 jours	95%	673,00	<u>841,00</u>	896,00	1	1	1
06	Les Quatre semaines, soit 28 jours	95%	897,00	<u>1</u> <u>121,00</u>	1	1	1	1
07	Les Cinq semaines, soit 35 jours	95%	1	<u>1</u> 121,00	1	1	1	2
08	Les Six semaines, soit 42 jours	95%	1	<u>1</u> 346,00	1	2	2	2
				<u>682,00</u>	792,00	240,00	166,00	708,00

### CAMPINGS MUNICIPAUX ET TARIFICATION SOCIALE 2017.

#### ABATTEMENTS/EXONERATIONS 2017. BASE DCM DU 10-06-2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la tarification sociale suivante :

01	Club de Plongée « Histoire d'Eau »	50%	Pour les Moniteurs Saisonniers Non Résidents
02	Centre Nautique d'ERQUY	50%	Pour les Moniteurs Saisonniers Non Résidents
03	Colonies de Vacances Associatives	10%	Abattement Général
04	ALSH D'ERQUY	100%	Gratuité
05	ALSH Municipaux (tarifs sociaux)	20%	Abattement Général
06	Groupes Scolaires Extérieurs	20%	Abattement Général
07	Groupes Scolaires d'Erquy	100%	Gratuité
08	Handicapés Permanents	20%	Abattement Général (Titulaire de la Carte)
09	Mutilés et Invalides de Guerre	20%	Abattement Général (Titulaire de la Carte)
10	Jeunes Sans Emploi (domicile propre)	10%	Abattement Général (Visa du Service Social)
11	Titulaires du RSA	20%	Abattement Général (Visa du Service Social)
12	Travailleurs Saisonniers Non Résidents	30%	Abattement Général (Visa du Service Social)
13	Personnes Âgées de + de 65 ans (ASP)	15%	Abattement Général (Visa du Service Social)

PROGRAMMATION DE RÉNOVATION DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES. MISE A JOUR DE LA PROGRAMMATION A L'ISSUE DE LA COFIN DU 16-12-2016. PROGRAMME INITIAL DE 2.221.000 € VALIDÉ EN CONSEIL LE 17-03-2016 . DEMANDE D'INSCRIPTION DU PROGRAMME A LA DETR (35%)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme suivant :

<b>VALEURS HT DU PROGRAMME DE RENOVATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES</b>		
001	Rue du Port (Travaux Prioritaires programmés fin 2016, début 2017)à	120 000,00
002	Pose du Collecteur S-800 Boulevard de Mer	288 960,00
003	Station de Relevage et Branchement Rue de Gaulle	470 400,00
004	Pose du Collecteur Rue De Gaulle + Attente Rue Foch	595 200,00
005	Pose du Collecteur Rue Guérinet	425 280,00
006	Pose du Collecteur rue Foch	192 000,00
007	Autres Travaux	43 000,00
	Étude Technique Opérationnelle	82 160,00
	Frais d'Annonces et Divers	4 000,00
	<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>2 221 000</b>

### RÉMUNÉRATION DES AGENTS SAISONNIERS 2017 AUTRES QUE ALSH

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la grille de rémunération suivante :

<b>INDICES MAJORES DES AGENTS SAISONNIERS 2017</b>						
Régisseurs Saisonniers	Camping Saint-Michel Camping du Guen Port de Plaisance	<b>35h</b>	Encadrant	C1 Échelon 10	<b>IB 386</b>	<b>IM 354</b>
			Non Encadrant	C1 Échelon 4	<b>IB 351</b>	<b>IM 328</b>
Animation Sportive	Animateurs Cap Armor Convention avec le CG22	<b>35h</b>	Encadrants des Publics	C1 Échelon 7	<b>IB 356</b>	<b>IM 332</b>
Agents Saisonniers	Tâches Ménagères Camping Saint-Michel Camping du Guen Cuisine Centrale Portage des Repas à domicile Ports de Plaisance Nettoyage des plages Balayage à la voirie Espaces Verts Police Municipale	<b>35h</b>	Non Encadrants	C1 Échelon 1	<b>IB 347</b>	<b>IM 325</b>
	Secrétariat Administratif (via le CDG-22) Maître-Nageurs Sauveteurs (via le SDIS-22) Accueil de Loisirs Sans Hébergement (délibération spécifique)					
Effectifs Max Juillet/Août	Équivalent Tps Complet	Affectations Physiques	Indices Majorés	Congés Payés	Statut des Recrues	
Mini	55	A Déterminer	IM 325	10%	Agents Saisonniers	
Maxi (+5)	60	A Déterminer	IM 354			

### RÉMUNÉRATION DES AGENTS SAISONNIERS 2017 : VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE AU TITRE DES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS (1/11) OUVRÉS DANS LE CADRE DU CYCLE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

D'ACCORDER

le bénéfice d'une indemnité complémentaire aux agents saisonniers exerçant leur activité le dimanche dans le cadre ordinaire de leur cycle de travail, étant entendu que le bénéfice de l'indemnité spécifique est réservé et octroyé aux intéressés à l'exclusion de tout autre crédit indemnitaire accordé aux Agents Municipaux Permanents, Titulaires ou Non Titulaires (article 9 de la délibération municipale du 16-11-2001 modifiée) ;

- DE FIXER à 10 € (dix euro) le montant de l'indemnité forfaitaire journalière prélevée sur le crédit de l'IAT, (Indemnité d'Administration et de Technicité) susceptible d'être allouée au regard des activités régulièrement effectuées le dimanche par les Agents Saisonniers Municipaux dans le cadre de leur cycle hebdomadaire de service (calculée au prorata des heures réellement ouvrées sur la base de 10 € par jour correspondant à 7 heures de service) ;
- DE PRÉCISER que le montant de l'indemnité forfaitaire journalière n'est pas exclusif de l'indemnité horaire de 0,74 € allouée sur le fondement de l'arrêté ministériel du 31 décembre 1992 ;
- DE PRESCRIRE la récupération du temps de travail effectué les jours fériés dans le cadre du cycle hebdomadaire de service, à l'exception des heures ouvrées le 1<sup>er</sup> mai, lesquelles seront rémunérées sur la base du taux horaire des jours fériés.

**ANNÉE CIVILE 2017. RÉMUNÉRATION DES MONITEURS MAJEURS A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT. MISE A JOUR DU BAREME DE RÉMUNÉRATION DES MONITEURS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille de rémunération suivante :

TEMPS DE BASE JOURNALIER DU CENTRE AERE	JOURNEES ORDINAIRES			MINI CAMPS		
	Plages Horaires	Quotités Rémunérées	Périodes Salarées	Plages Horaires	Quotités Rémunérées	Périodes Salarées
<b>Préparation / Accueil</b>	08h30 - 09h00	100%	00h30	08h00 - 09h00	100%	01h00
<b>Horaires d'Animation Matin</b>	09h00 - 12h00	100%	03h00	09h00 - 12h00	100%	03h00
<b>Repas du Midi (Hors ALSH)</b>	12h00 - 13h30	050%	00h45	12h00 - 13h30	050%	00h45
<b>Horaires d'Animation AM</b>	13h30 - 18h00	100%	04h30	13h30 - 18h00	100%	04h30
<b>Prépa du Soir ou lendemain</b>	18h00 - 18h30	100%	00h30	18h00 - 19h00	100%	01h00
<b>Repas du Soir</b>				19h00 - 20h30	050%	00h45
<b>Horaires Ordinaires</b>	Total Horaire Jour		09h15	Total Horaire Jour		11h00
PLAGES HORAIRES ASSUREES PAR ROULEMENTS	JOURNEES ORDINAIRES			JOURNEES AVEC MINI CAMPS		
	Plages Horaires	Quotités Rémunérées	Durées Périodes	Plages Horaires	Quotités Rémunérées	Durées Périodes
<b>Garderie du Matin</b>	07h30 - 08h30	100%	01h00			
<b>Garderie du Soir</b>	18h00 - 19h00	100%	01h00			
<b>L'Agent Saisonnier qui assure par roulement, la garde des enfants de 07h30 à 8h30 ou de 18h00 à 19h00 est dispensé d'assurer la surveillance des repas le midi. Un même Agent saisonnier ne peut assurer la garde des enfants le matin et le soir.</b>						
REMUNERATION DES MONITEURS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS						
QUALIFICATIONS NORMALISEES	VALIDATIONS DE SERVICES		NIVEAUX DE REMUNERATION Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe		Indices Bruts	IM de Carrières Indices Minima
<b>BAFA Stagiaire</b>	Stage Pratique Validé ou en instance		Indice de Rémunération n°1 / C1		347	325
<b>BAFA Breveté</b>	Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe		Indice de Rémunération n°2 / C1		349	327
<b>Surveillant de Baignade ou Assistant Sanitaire</b>			Indice de Rémunération n°3 / C1		352	329
<b>Adjoint de Direction Diplômé</b>			Indice de Rémunération n°4 / C1		354	330

**ANNÉE CIVILE 2017. RÉMUNÉRATION DES MONITEURS MINEURS A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la grille de rémunération suivante :

TEMPS DE BASE JOURNALIER DU CENTRE AERE	JOURNEES ORDINAIRES			MINI CAMPS			
	Plages Horaires	Quotités Mobilisées	Périodes Salariées	Plages Horaires	Quotités Rémunérées	Périodes Salariées	
Horaires d'Animation Matin	08h30 - 12h00	100%	03h30	08h30 - 12h00	100%	03h30	
Horaires d'Animation AM	13h30 - 18h00	100%	04h30	13h30 - 18h00	100%	04h30	
Horaires Ordinaires	Total Horaire Jour		08h00	Total Horaire Jour		08h00	
REMUNERATION DES MONITEURS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS							
QUALIFICATIONS NORMALISEES	STAGES DE VALIDATIONS DE SERVICES	NIVEAUX DE REMUNERATION Adjoint d'Animation 2 <sup>ème</sup> Classe			Indices Bruts	IM de Carrières	Indicies Minima
Mineurs	Mineur Âgé de 16 ans révolus.	Indice de Rémunération n°1 / C1			347	325	
RAPPEL DES PRESCRIPTIONS SPECIALES PREVUES PAR LE CODE DU TRAVAIL VISEES PAR LES ARTICLES D-4153 A D4153-40							
1	Pas de Travail de Nuit (entre 22h et 6 h).						
2	Plafond journalier de 8 heures de travail.						
3	Pause obligatoire de 30 minutes après un temps de travail de 4h30.						
4	Port de la charge maximale : ➤ Pour les jeunes hommes, port limité à 20 kg à mains nues voire à 40 kg si usage d'un support tracté. ➤ Pour les Jeunes femmes, port limité à 10 kg.						

OPÉRATION CAP SPORTS , CAP CULTURE 2017. PETITES VACANCES : FÉVRIER, PAQUES ET TOUSSAINT. OPÉRATIONS HEBDOMADAIRES PERMANENTES : ANNÉE CIVILE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la grille de rémunération suivante :

Animateurs Sportifs et Culturels		Vacations horaires / Educ APS Princ. 2C				Heures Anim	Journé es Anim	Salaire Brut Individuali sé	Dépense Totale
		Échelon	IB	IM	Vacation				
BE ou DEUG	3	8	502	433	12,36	4	10	494,40	1 483,20
Cadres Fédéraux	3	7	475	413	11,90	4	10	476,00	1 428,00
BAFA Périsportifs	3	3	397	361	10,38	4	10	415,20	1 245,60
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	Coût du recrutement hors charges patronales						4 156,80	

VOYAGES SCOLAIRES A FINALITÉ PÉDAGOGIQUE . DOTATION UNITAIRE INDIVIDUELLE.  
ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 40 € par an et par élève domicilié sur Erquy.

RÉ-ADHÉSION A L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE POUR LA PÉRIODE 2017-2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable et accepte de verser la cotisation annuelle fixée à 0,50 € par habitant et an, soit 1.947,50 € sur la période 2017-2020.

**PORT DE PLAISANCE DU CENTRE-NOUVEAU PORT. RÉHABILITATION DE 54 MOUILLAGES. VALIDATION DE L'AVANT-PROJET (AVP). LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant Projet suivant :

Type de Travaux	Port de plaisance du centre – Réhabilitation de 54 Mouillages Zone du nouveau port		
Références Programme	Années de Réalisation	Coût des Travaux Stricto Sensus	Total HT avec Sommes à Valoir
	2017	52 000,00 €	52 000,00 €
Secteurs Traités			
Port du Centre – Nouveau Port			

**BARRAGE DE MONTAFILAN ET RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE. PROJET RELATIF AUX TRAVAUX D'ARASEMENT PARTIEL DU BARRAGE. PLAN DE FINANCEMENT : DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le dossier comme suit :

TRAVAUX (1 <sup>ÈRE</sup> PHASE)	Estimation
Travaux préparatoires	4 000,00 €
Gestion piscicole lors de la vidange du plan d'eau	10 000,00 €
Travaux d'arasement partiel	59 500,00 €
Suivi de la qualité de l'eau lors de la vidange	15 000,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>88 500,00 €</b>
<b>MAI TRISE D'ŒUVRE</b> (suivi de chantier)	<b>9 330,00 €</b>
<b>ALEAS &amp; DI VERS</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>COÛT PRÉVI SI ONNEL DE L'OPÉRATI ON</b>	<b>107 830,00 €</b>
	<b>HT</b>
	<b>TTC</b>
	<b>129 396,00 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT					
Références Programme	Année de réalisation		Budget référence		
	2017		Budget Général		
Financement prévisionnel	RATI O SUR ESTI MATI F TTC		BILAN PRÉVI SIONNEL TTC		
		Ville d'ERQUY	10,00 %	10 ,00 %	129.396,00
Subventions globales et détaillées	Partenaires	90,00 %	90,00 %	129.396,00	116.456,40
	AELB (Agence de l'Eau)	80,00 %	80,00 %	129.396,00	103.516,80
	Région BRETAGNE	10,00 %	10,00 %	129.396,00	12.939.60

**ADHÉSION AU POLE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAMBALLE TERRE & MER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols de Lamballe Terre & Mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT. DÉLÉGATION DU 10-04-2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions suivantes :

Alinéa 02	<u>Tarifs</u> des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;	Références	Date AM
<input type="checkbox"/> Mise à jour des droits de restauration collective. <input type="checkbox"/> Relèvement du tarif unitaire de la fourniture des repas produits par la Cuisine Centrale pour le compte de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre (décembre 2016) et CC Lamballe Terre et Mer (Janvier 2017)		Décembre 2016 : passage de 4,12 € à 5,80 € et reconduction 2017.	23-12-2016
Alinéa 03	Réalisation des <u>emprunts</u> destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires [ plafond nominal individuel de 500.000 Euros ] ;	Références	Date AM
<input type="checkbox"/> Emprunt de refinancement de l'Accueil du Camping Saint-Michel. <input type="checkbox"/> Souscription d'un emprunt n° 2016-1 auprès du Crédit Agricole.		Montant : 46.800 € Durée : 12 ans Taux fixe : 1,16 %	23-12-2016

\*\*\*\*\*